

*Réactions et communiqués 2015*

---

## Communiqué de presse

### Harcèlement

#### Une vidéo à donner le frisson... aux parents

La ministre de l'Éducation nationale vient de cautionner une vidéo afin de sensibiliser les enfants contre le harcèlement à l'école. Bonne initiative mais... avez-vous visionné cette vidéo ?

On y voit un enfant harcelé par ses camarades, en plein cours, alors que l'enseignante semble ne pas s'apercevoir du chahut innommable régnant dans son dos.

Au-delà du harcèlement de l'enfant, ce scénario peut être interprété de deux manières différentes si l'on s'intéresse à l'ensemble du document et, entre autres, à l'atmosphère générale « foutoir » qui ne peut pas être anodine dans un « clip » :

-soit la ministre souhaite une fois de plus fustiger les enseignants et les ridiculiser devant les parents spectateurs... Après la campagne éhontée qu'elle a menée contre eux en ce qui concerne l'ennui qu'ils susciteraient chez leurs élèves et les traumatismes qu'ils leur infligeraient en osant mettre parfois de mauvaises notes, l'attitude de la ministre s'apparenterait alors à du harcèlement, mais du harcèlement du Ministère de l'éducation vis-à-vis de ses agents. Le SYNEP CFE-CGC invite alors les enseignants à, eux aussi, composer le 3020 pour dire à leur tour « non au harcèlement par ma hiérarchie » ;

-soit la ministre souhaite dénoncer, en même temps que le harcèlement de certains élèves, les conditions ahurissantes de vie dans ses classes « normales ». Dans ce cas il y a de quoi donner un nouveau frisson aux parents d'élèves. En effet, qui est responsable de ce laxisme généralisé que l'on connaissait déjà sur les contenus des programmes et la valeur dégradée des examens ? Qui, si ce n'est la ministre de l'Éducation nationale et ses prédécesseurs ? Le SYNEP CFE-CGC invite alors les parents à mettre leurs enfants dans les établissements d'enseignement privé où les éventuelles mauvaises conditions de travail sont vite sanctionnées par les parents eux-mêmes.

Le 5 novembre 2015



Le  *syndical*

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
**« exprimez-vous »**  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2015*

---

## **Communiqué de presse**

### **Rentrée 2015 « illégale »**

Le SYNEP CFE-CGC a alerté en juin 2015 le Ministère de l'Éducation Nationale concernant la situation des nouveaux professeurs ou des maitres auxiliaires en CDD dont les contrats ne (re)démarrent qu'au 01 septembre 2015.

En effet, tous ces enseignants ont bien évidemment effectués la rentrée scolaire le 31 août 2015 sans rémunération, ni couverture sociale.

Le Ministère a refusé de les engager avant le 01 septembre 2015 et est resté silencieux sur ce sujet.

La rentrée démarre donc sur « travailler plus pour ne pas être rémunéré » ni couvert contre les accidents de travail.

Le SYNEP CFE-CGC continuera sa revendication pour obtenir une fiche de paie dès qu'un enseignant aura effectué une heure de travail afin de lui permettre de travailler dans des conditions légales.



Le  **syndical**

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
**« exprimez-vous »**  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2015*

---

## Communiqué de presse

### **Nouvelle conception du dialogue social dans le privé catholique sous contrat**

La négociation pour la révision de la convention collective des PSAEE s'est achevée le 3 juillet, avec des propositions syndicales communes. Cette nouvelle convention ainsi qu'un accord salarial, sensé compenser le passage du temps de travail des personnels d'éducation de 1429 h à 1470 h, et celui relatif au dialogue social, sont donc soumis à la signature des partenaires sociaux jusqu'au 17 juillet 2015 à 13h.

Trop impatient de communiquer sur la signature de la CFDT et du SPELC qui se sont précipités pour signer dès la fin des négociations, le collège Employeur annonce dès le 8 juillet la mise en application des 3 textes avant même de connaître la réponse des toutes les autres organisations syndicales : « La représentation majoritaire des organisations syndicales signataires et le Collège employeur donnent à ce texte conventionnel toute sa validité. »

Quid des autres organisations syndicales??

Autrement dit : "circuler il n'y a rien à voir, nous avons nos signatures majoritaires nous n'avons plus besoin des vôtres"

Pour le SYNEP CFE CGC, cette attitude constitue une faute patente du collège Employeur qui traduit un manque de respect total vis-à-vis des organisations syndicales autres que la CFDT et le SPELC. Cela n'est pas de bon augure pour les négociations à venir.

Cerise sur le gâteau : dans leur communiqué commun CFDT, SPELC et collège Employeur osent se féliciter des relations sociales apaisées et osent appeler au renforcement de ce dialogue social renouvelé!

Mesdames et Messieurs du collège Employeur, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales signataires de ces textes, est-ce cela votre conception du dialogue social ? Vous, organisations syndicales, êtes, semble-t-il, pour la démocratie tant que vous n'êtes pas majoritaires et vous versez dans l'autocratie dès que vous l'êtes ! Quelle belle leçon citoyenne !

Quoiqu'il en soit, que les personnels sachent qu'ils pourront toujours compter sur le SYNEP CFE-CGC pour défendre leurs droits.

Le 9 juillet 2015. SYNEP CFE-CGC  
(Négociateurs : Dorota Grabias, Alain Jocaille, Alain Bellevre)

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS  
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le  *syndical*

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
**« exprimez-vous »**  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2015*

---

Contact :  
[synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



**Depuis 2013, Monsieur le ministre,**

- nous vous avons remis des pétitions,
- nous avons interpellé vos administrations régionales,
- nous vous avons écrit,
- nous avons sollicité les parlementaires qui vous ont posé des questions pour vous demander la réécriture du texte relatif à nos obligations de service... EN VAIN

**Monsieur le ministre, cette fois vous n'allez pas nous entendre...  
...car nous ne corrigerons pas les examens du 23 au 25 juin.**

**La Fep-CFDT, le Snec-CFTC, le SYNEP CFE-CGC, la CGT éducation, le SPELC, appellent les enseignants de l'enseignement agricole privé convoqués aux corrections des écrits du Bac STAV et du Bac Pro**

**à faire grève les 23, 24 et 25 juin 2015.**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS  
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le  **syndical**

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
**« exprimez-vous »**  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2015*

---

## Communiqué de presse

### La réforme calamiteuse des collèges

Le SYNEP CFE-CGC, outre ce passage "en force" qu'il sait légal mais qu'il désapprouve vigoureusement du fait d'un déni de démocratie et d'une précipitation impropre à la démarche consultative approfondie qu'une telle réforme suppose, conteste le bien-fondé de plusieurs des dispositions contenues dans ces textes.

Le développement des "secondes" langues vivantes ? Le SYNEP CFE-CGC voit comme une erreur manifeste l'introduction d'un enseignement de sensibilisation aux dites langues au détriment des volumes horaires qui leur seront consacrés les années suivantes, sans dédoublement des classes en contrepartie, à moyens constants. S'ajoute à ce problème didactique celui de l'accroissement voire doublement du nombre d'élèves pour les professeurs de ces disciplines, d'où l'alourdissement considérable des tâches administratives déjà bien trop abondantes, la dispersion de l'écoute des élèves, l'atteinte à la qualité de leur suivi qui en découlera... toutes choses paradoxales si l'on se réfère aux bonnes intentions ministérielles affichées.

Le développement des langues anciennes ? Le SYNEP CFE-CGC constate la même erreur très aggravée. Quant au pseudo-enseignement du grec et/ou du latin, qui fera croire à un véritable enseignement de ces disciplines, à leur évolution, à leur prétendue démocratisation... alors qu'on n'assiste qu'à leur enterrement de première classe... dès les premières classes ?

Les EPI ? Ils ne seront que des projets fourre-tout, sans horaires, ni programmes, promouvant l'expression orale, l'esprit créatif et la participation, pris en charge par les enseignants de toutes les matières concernées sans autre contenu que celui qu'ils définissent eux-mêmes. Un petit peu de tout, un zeste culturel dont l'enseignement pourra facilement être dévolu à des professeurs de diverses disciplines, selon les nécessités de service de l'établissement.

La formation des enseignants ? Le SYNEP CFE-CGC constate une indigence troublante quant aux contenus et modalités des formations adaptées dont il est question pour permettre aux enseignants d'appliquer au mieux une réforme à venir aussi rapidement. Comment, quand, sur quels temps, et par qui sera donc menée cette formation ?

Pour le SYNEP CFE-CGC cette réforme ne doit pas être celle qui casse l'enseignement des langues vivantes, celle qui va tuer à petit feu les langues des grands classiques, celle qui déstructure les enseignements des sciences humaines, celle qui prône le ludique et l'inconsistance des programmes pour gommer les marques de l'inefficacité et du laxisme, celle qui méprise ses principaux acteurs que sont les enseignants, celle qui s'érige sans une véritable concertation, sans d'autres préoccupations que financière ou pro-politique voire pré-électorale !

Qu'en sera-t-il de son application dans les établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Éducation nationale ?

Les textes ouvrent une plus grande autonomie à tous les chefs d'établissement. Donc dans le privé, les chefs d'établissement, qui sont de droit privé, se voient ainsi attribué un plus grand pouvoir sur les enseignants, qui eux sont agents de l'État et n'auront droit qu'à une simple consultation dont les cadres et règles ne sont pas même définis.

Le SYNEP CFE-CGC ne soutient donc pas cette réforme et demande instamment que le projet actuel soit suspendu, voire abandonné quant à plusieurs de ses dispositions calamiteuses, et que des vraies consultations soient menées.

Le 27 avril 2015

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)